



Concerne : réaction aux 2 enquêtes publiques suivantes :

- **Punig/2022/01** : construire deux immeubles de 23 et 26 logements reliés par un parking souterrain commun et réaliser un assainissement
- **Punig/2023/02** : construire un ensemble de 5 blocs à appartements reliés par un parking souterrain commun (45 places) et assainir le site

Le Gracq de Braine-le-Comte prend connaissance des enquêtes publiques liées aux aménagements du site situé Allée des Anciens Ateliers. Le Gracq, association de défense des cyclistes au quotidien, est particulièrement attentif aux impacts des projets urbanistiques sur la mobilité, tant au niveau de la circulation que du stationnement.

Dans le cadre des présents dossiers, l'aspect « mobilité » est limité par les contraintes du Plan d'urbanisation qui a déjà fait l'objet de précédentes enquêtes publiques. Le Gracq a participé aux plus récentes. Le développement de ce nouveau quartier, à proximité immédiate de la gare et du centre-ville, et en particulier le long du « ruban cyclable » représente un important enjeu pour la mobilité douce à Braine-le-Comte. Nous nous concentrerons donc essentiellement sur les stationnements dédiés aux vélos intégrés aux deux programmes.

Nous nous réjouissons qu'un nombre suffisant d'emplacements vélos soient prévus : un emplacement par chambre, tel que requis par le plan Vélo de la Ville, et que tous les abris soient couverts.

Il est primordial que le stationnement vélo soit non seulement en quantité suffisante, mais également sécurisé, proche, facile d'accès et fonctionnel. Il est donc appréciable que les abris prévus soient de plain-pied et proches des entrées des immeubles. Nous conseillons d'appliquer les principes suivants dans leur mise en œuvre :

- **Sécurisation** : les abris vélos doivent être entièrement clôturés pour décourager le vol, et fermés par des portes verrouillées. Les documents fournis ne nous permettent pas de nous assurer que chaque abri rencontre bien ce critère. Le système d'attache doit permettre de fixer le cadre et une roue : les pince-roues sont donc à proscrire.
- **Protection** : bien que les abris prévus soient couverts, ils mériteraient l'ajout d'une protection contre les vents dominants pour éviter les dégradations dues aux intempéries.
- **Fonctionnalité** : la porte d'accès doit être aisément manœuvrable et large pour permettre le passage des vélos atypiques (vélos cargos, tandems, charrettes...). Des emplacements plus larges doivent être prévus pour ces vélos atypiques. Dans la zone 4 du projet des 2 immeubles AB/CD, les vélos semblent être rangés de manière verticale ; dans ce cas, il est nécessaire de disposer de bras hydrauliques permettant de tracter le vélo et de le descendre aussi aisément.